

Nicolas BUSSY

Expert Foncier et Immobilier



PARCOURS

2006 : Expert Immobilier
2013 : Expert Foncier & Agricole
2017 : Expert Judiciaire Cour d'Appel d'Agen

DIPLÔMES

- Master en Expertise Foncière IHEDREA
- Diplôme Expert Immobilier ICH-CNAM
- BTS / Maîtrise en Productions Végétales

APPARTENANCE

- Agréé par le Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière
- Certifié Recognised European Valuer par TEGOVA (directive européenne prêts hypothécaires)
- Président de l'Union Régionale des Experts Fonciers & Agricole (CEF) Sud-Ouest
- Membre de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'Appel d'Agen
- Professeur à l'ESPI NANTES



DOMAINES D'INTERVENTION

- Estimation de propriétés rurales, urbaines, immobilier d'entreprise, locaux atypiques, ...
- Successions, liquidation de communauté, donation, sortie d'indivision, ISF, commissariat aux apports, réévaluation d'actifs, ...
- Problématiques foncières, urbanistiques et environnementales.
- Calcul de démembrement de propriété (usufruit, viager, baux à construction...)
- Etat des lieux, indemnités preneur sortant, expropriation, servitudes.



ARTICLES

- L'évaluation des lots de copropriété en résidence-services
- L'estimation par la méthode du compte à rebours
- L'évaluation des murs de grande surface alimentaire

RÉFÉRENCES NOTABLES EN IMMOBILIER URBAIN

- **La Poste (120 sites)** : bureaux de poste, logements, bureaux, plateformes logistiques, locaux d'activités, etc.
- **Immo Mousquetaires (70 sites)** : supermarchés et centres commerciaux.
- **EDF (30 sites)** : logements, bureaux, terrains urbains et ruraux.
- **Mutuelles (100 sites)** : agences commerciales et bureaux



RÉFÉRENCES NOTABLES EN IMMOBILIER RURAL

- Sites industriels classés SEVESO, reconversion de friches, etc.
- Exploitations agricoles et propriétés rurales dont une exploitation de 1500 Ha en bail emphytéotique.
- Propriétés viticoles dont plusieurs grands crus classés en Bordelais, plus grand domaine en AB sur Cognac, etc.
- Haras de prestige.
- Carrière de pierres en Dordogne.
- Indemnité d'expropriation d'une exploitation laitière complète.

